

**2008/904 - Prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du Port Edouard Herriot et de Pierre - Bénite - Prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Saint Fons Avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux de prescription de l'élaboration des PPRT.** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 10/11/2008, p. 2048)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette intervention est conjointe aux Groupes Lyon Démocrate-Modem et Ensemble Pour Lyon.

En premier lieu, nous nous félicitons de la démarche volontariste des services du Préfet pour donner aux riverains une information la plus large possible sur les risques technologiques ainsi que sur la conduite à tenir en cas d'accident. Ainsi, nous approuvons la récente distribution dans nos boîtes aux lettres du document « Guide d'information et de prévention ». Ce type d'information devrait également être donné à l'ensemble des salariés du site.

Afin de compléter l'information des populations, nous proposons que la Ville de Lyon intègre dans le journal municipal « Lyon Citoyen » une information sur les risques technologiques dans le périmètre de la Ville de Lyon.

Nous prenons acte des prescriptions transmises à la Ville de Lyon par M. le Préfet concernant le périmètre d'étude du PPRT de Pierre-Bénite et du Port Edouard Herriot. La connaissance de ce périmètre doit permettre à la Ville de Lyon et au Grand Lyon de rouvrir les projets d'aménagement du Sud du quartier de Gerland et plus généralement de la porte Sud de l'agglomération.

Cette modification du PPRT rend possible un des tracés du TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) incluant la construction d'un pont au dessus du Rhône en périphérie du Port Edouard Herriot. Au-delà du choix du tracé qui reste à préciser, nous tenons à souligner l'attachement de nos Groupes au bouclage du périphérique lyonnais. Cette réalisation est indispensable pour désengorger la Ville de Lyon (particulièrement les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements) d'une part importante du trafic de transit. En complément d'une politique en faveur des transports en commun, la mise en œuvre de cette infrastructure doit être une priorité pour Lyon et le Grand Lyon.

Par ailleurs, l'évolution des périmètres d'exposition aux risques aux abords du Port Edouard Herriot offrirait un nouveau potentiel de développement au quartier de Gerland. Ceci renforce, à notre sens, la nécessité de la mise en place, au niveau du Conseil municipal de Lyon, d'une « mission d'information et d'évaluation sur l'avenir des équipements sportifs et du site de Gerland », mission dont nous avons demandé la

création courant septembre. Cette mission, par son travail ainsi que les contacts pris auprès des élus délégués ou des organismes extérieurs, permettra d'avoir une vision globale, partagée et transparente de l'évolution du quartier de Gerland et particulièrement des équipements sportifs.

En conclusion, nous voterons ce rapport tout en restant vigilant et actif afin que les riverains soient étroitement associés au processus de concertation et que les opportunités de développement ne soient pas sous-exploitées.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Groupe des élus Verts votera cette délibération, qui traite du futur Plan de Prévention des Risques Technologiques du Port Edouard Herriot, de Pierre-Bénite et de Saint-Fons.

Il s'agit aujourd'hui de prendre acte des travaux préfectoraux pour la détermination du périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la plate-forme industrielle du Sud de Lyon. L'évolution de la fabrication industrielle permet de réduire la zone concernée par le risque.

Nous ne sommes pas dupes : la diminution de la dangerosité du site est aussi la résultante de la délocalisation des fabrications, à Péage de Roussillon dans l'Isère d'une part, mais aussi en Chine où depuis 2006, Arkema a construit des usines à proximité de Shanghai.

Cependant, la réduction des zones concertées par le risque ouvre des possibilités d'urbanisation en certains endroits, tant pour Lyon que pour les Communes riveraines. Cela pourrait nous permettre aussi de réfléchir à un nouveau maillage des transports en commun en surface, ce qui ne pouvait se faire jusqu'alors.

En conclusion, je voudrais dire, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, que pour les Verts, le sujet de la Prévention des Risques Technologiques est capital : notre société a trop longtemps sous évalué les risques industriels. Notre ville doit développer sa culture du risque, c'est-à-dire expliquer au maximum d'entre nous les procédures et consignes en cas d'incident. Le principe de précaution, ce n'est pas « ne rien faire » en s'appuyant sur des peurs infondées, comme trop souvent on le caricature. Non, le principe de précaution s'appuie au contraire, sur une expertise partagée, sur une réflexion approfondie sur les conséquences envisageables, sur la faisabilité de la prévention et surtout, sur son degré d'acceptation par la société.

Nous pensons, par exemple, que la ville pourrait demander plus souvent la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation qui ne s'est réuni qu'une fois cette année en janvier. Le développement de

la culture du risque ne se fera qu'avec le maximum d'information des citoyens. Je vous remercie.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots tout d'abord pour répondre à l'intervention de M. Geourjon qui salue l'attitude volontariste du Préfet. Je crois qu'il ne faut surtout pas oublier non plus, l'activité des industriels qui ont fait en sorte que ces risques puissent être réduits ici ou là et éventuellement, à celle que nous avons menée pendant les 7 ans qui viennent de s'écouler. J'ai le souvenir de courriers que j'adressais au Préfet et au Maire de Lyon concernant le renouvellement des sphères à gaz au profit de Butagaz sur le Port Edouard Herriot, renouvellement qui finalement, à notre satisfaction, n'a pas eu lieu ce qui évidemment, réduit les risques dans le secteur concerné.

En ce qui concerne le TOP, je n'ajouterai rien car je suis tout à fait convaincu de la nécessité de boucler le périphérique et donc les dispositions qui ont pu être prises récemment en ce qui concerne la constructibilité du secteur, ne peuvent être que favorables à cet égard.

Et puis, il y a la dernière partie de l'intervention de M. Geourjon qui a trait au devenir des installations sportives. Alors c'est vrai que ces installations sportives, et en particulier le stade, sont maintenant complètement sorties des zones à risques et des zones inconstructibles. Il n'en demeure pas moins, car j'ai en mémoire l'intervention que M. Geourjon a dû nous faire -je ne sais plus si c'est en Conseil municipal ou en Conseil communautaire- par rapport au fait que la constructibilité dans le secteur serait de nature à modifier complètement le projet de Grand Stade. Je crois que ce n'est pas le cas et ce serait perdre du temps et à mon avis, bien inutilement, que de considérer que cette nouvelle situation va nous permettre d'envisager le Grand Stade ici. Manifestement, pour l'Olympique Lyonnais et en particulier pour M. Jean-Michel Aulas, les motivations sont autres. Les motivations d'ailleurs, je le dis en passant, rejoignent complètement celles qui sont exposées par le rapport de la Commission Seguin. J'invite les uns et les autres, intéressés par ce dossier, à lire l'article qu'on trouve dans notre quotidien local aujourd'hui et qui montre à quel point, il y a convergence entre la demande qui peut être faite notamment par l'Olympique Lyonnais et les analyses qu'un certain nombre de personnes appartenant à des sensibilités diverses ont pu faire au sein de cette Commission.

Donc moi, bien évidemment, en tant que Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, je suis très attentif à ce qui se passe sur Gerland mais je suis tout à fait convaincu que Gerland a les capacités, a les atouts pour se sortir de l'absence éventuelle, sinon probable, de l'Olympique Lyonnais sur le site. Alors c'est vrai que certains se manifestent pour des considérations d'ordre, disons, un peu affectif. Je comprends parfaitement, je serais même plutôt un peu de ceux-ci. Il ne faut tout de même pas perdre de vue que l'enjeu en ce qui concerne des installations de ce type et des clubs de cette nature, n'est pas un enjeu pour un quartier mais un enjeu pour une

agglomération et bien au-delà. A cet égard, chacun sait ici à quel point l'OL est un vecteur de communication essentiel pour nous, il nous aide dans cette volonté de faire en sorte que notre agglomération et notre région soient dynamiques et puissent rentrer dans le fameux top 15 européen. A cet égard, je crois pour peu que Lyon retienne des solutions qui préparent l'avenir, que nous n'avons aucune raison de nous inquiéter. Merci.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Quelques mots rapides pour indiquer que chacun a salué la diminution des périmètres de sécurité ce qui veut dire que l'on est en meilleure sécurité dans ce secteur de l'agglomération. Vous vous souvenez, Monsieur le Maire, c'était en 2005, quand nous avons pu obtenir la disparition des boules de Butagaz, qu'évoquait M. Flaconnèche il y a un instant, et qui représentaient un risque potentiel. Par ailleurs, tous ceux qui travaillent dans ces secteurs et notamment, dans les industries concernées, ont pu noter au fil des années récentes, notamment pendant les 7 dernières années, une amélioration très significative des techniques de confinement des risques et une réduction des produits dangereux stockés sur place.

Tout cela a conduit à un périmètre plus réduit parce que le danger est beaucoup moindre et surtout moins étendu. Tout cela permet une diminution des risques mais cela permet aussi de développer un urbanisme satisfaisant dans cette zone, développant le Plan Local d'Urbanisme et en permettant de mettre les modes de déplacement qui sont nécessaires et qui doivent traverser ce secteur, y compris le Tronçon Ouest du Périphérique ainsi que d'autres modes de transport encore.

Je voudrais dire également en réponse à M. Geourjon que la mission qu'il a citée d'évaluation des grands projets à Gerland va être présentée lors de la prochaine Commission des Sports. Il y a toute une réflexion qui est actuellement conduite, un travail qui progresse et ce sera ensuite présenté devant notre Conseil municipal. Nous devons respecter cette séquence : analyse d'abord par la Commission des Sports avant qu'on puisse en débattre à notre Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Merci bien. Sur ce dossier, quelques mots. Tout d'abord, bien évidemment, pour me féliciter de la réduction des zones de risques pour ensuite souligner - nous aurons l'occasion d'en reparler puisqu'il y a à peu près 18 mois d'étude avant d'aboutir au plan définitif – l'étude sur la prescription d'une zone de risques.

Dans votre intervention, il y avait deux aspects. L'un que j'ai mal compris : vous vous félicitez que sur le tronçon Ouest du périphérique, le secteur qui permet de passer sur le port Edouard Herriot, c'est-à-dire qui passe en fait par Solaize, puisse être aujourd'hui un secteur qui permet l'édification du TOP.

J'avais cru entendre, mais peut-être était-ce une erreur, dans les interventions du Groupe Ensemble pour le Grand Lyon, que la position

est exactement inverse. Donc, peut-être y a-t-il une vérité à Lyon, peut-être y en a-t-il une autre au Grand Lyon.

Pour ce qui concerne le stade, moi je veux reprendre ce que dit M. Jean-Pierre Flaconnèche, je constate en tous cas que la commission Seguin qui étudiait les grands projets de stade nécessaires pour organiser l'Euro 2016, considère effectivement qu'aujourd'hui le stade de Gerland est un stade qui ne correspond pas aux demandes exprimées par les différentes organisations internationales du football, qui ne correspond pas non plus à un modèle économique et donc, qui valide l'action que nous avons entreprise depuis un certain nombre de mois pour construire un stade moderne qui pourrait effectivement se réaliser dans le secteur du grand Montout. Donc, c'est pour nous une satisfaction que de voir que ce que j'avais pu plaider lors de mon audition devant la commission Seguin, à savoir qu'il pouvait y avoir des projets privés d'intérêt général qui puissent être validés par un rapport. Il faudra que demain ils puissent être validés par la loi et ainsi nous pourrons progresser, pas seulement à Lyon mais dans l'ensemble des grandes villes françaises où il convient de réaliser un grand stade pour avoir en France l'Euro 2016.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)